



Maires pour le Bien Commun

Communiqué de soutien au Dr Martine Wonner

Le 1^{er} novembre 2022

Le collectif des Maires pour le Bien Commun est extrêmement choqué par la mise en cause du Docteur Martine Wonner, élue de l'Assemblée Nationale à l'époque des faits qu'on lui reproche, pour plusieurs raisons :

- L'épisode inédit du Covid-19 a occasionné des discussions compréhensibles entre médecins et des errements dans la politique sanitaire française (qu'on se souvienne des variations sur les masques, d'abord « inutiles » puis devenus obligatoires). Le débat scientifique doit rester libre : **sur des questions discutables**, comme l'était la politique sanitaire de l'époque, **faire taire un expert par voie de justice s'apparente à des méthodes totalitaires indignes d'un Etat de droit.**
- Le Docteur Martine Wonner s'est exprimée au double titre de médecin et d'élue. Il était non seulement de son droit, mais de son devoir de participer à ce débat et d'exprimer la position des nombreux confrères et citoyens dont la voix n'était presque pas écoutée par une couverture médiatique à sens unique. **Que devient la représentation nationale si on lui interdit la parole par voie de justice ?** Elus de nos communes, nous n'accepterions pas qu'une élue exprimant respectueusement une partie de l'opinion soit bâillonnée par voie disciplinaire.
- Le Conseil National de l'Ordre des Médecins vient de s'honorer, le 21 octobre 2022, en faisant justice au Professeur Perronne, rappelant que « *S'il s'est exprimé dans la presse sur l'action du gouvernement et sur l'industrie pharmaceutique ainsi qu'il était légitime à le faire et en avait même l'obligation dans ce domaine qui relevait de sa compétence, il s'est borné à porter publiquement mais sans invective une voix discordante sur un sujet d'intérêt général.* »¹
- Enfin, la politique sanitaire française, en même temps qu'elle abandonne nombre de nos communes aux déserts médicaux, **laisse perdurer le scandale de patients de nos communes privés de soin** alors que certains de leurs soignants **sont privés de l'exercice de leur métier si critique**, sur le simple refus d'une vaccination dont l'efficacité contre la maladie et contre sa transmission est discutable, comme l'ont montré le même Professeur Perronne et de nombreux professionnels de santé.

Pour ces raisons, en tant qu'élus de nos communes, nous apportons notre soutien entier à Martine Wonner. Nous faisons confiance à la chambre disciplinaire du Conseil régional de l'Ordre des médecins de Nancy pour que sa décision soit cohérente avec celle de la Chambre disciplinaire d'Ile-de-France en faveur du Professeur Perronne. Si tel n'était pas le cas, nous recommanderions aux maires de France, surtout ceux dont les communes sont situées dans les déserts médicaux, de se mobiliser pour la défense d'une élue de l'Assemblée nationale qui a été leur voix durant son mandat.

Le collectif des Maires pour le Bien Commun

¹ <https://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/le-professeur-perronne-blanchi-par-la-chambre-disciplinaire-d-ile-de-france-de-l-ordre-des-medecins-2641940.html>